

Unité d'intervention à Orange : Faire respecter le droit aux congés !!

Montreuil, le 04/07/2018

De plus en plus, les droits à congés sont remis en cause sous le prétexte fallacieux de faible présence dans les services pour le maintien de l'activité.

La réalité dans les UI :

Depuis le début des années 2000 avec les suppressions d'emplois, les activités techniques ont été transférées à la sous-traitance.

Aujourd'hui, la sous-traitance peut représenter un taux de 70 à 90 %, selon l'UI. Les groupes de techniciens d'intervention au fil des années, sont devenus des « compléments » à la sous-traitance. Il est devenu de plus en plus compliqué d'accorder des congés aux salariés d'Orange et pas seulement aux techniciens, mais aussi dans tous les services de Back Office (CA, GTC ...).

Pire encore, dans beaucoup d'UI, la hiérarchie exige que les salariés déposent leurs souhaits de congés en janvier / février qui ne seront confirmés qu'en mai voire juin.

Il est même devenu impossible de déposer un jour de congé isolé dans la période du 1er juin au 15 septembre, même avec un taux de présence de 75 % des salariés. Cette situation empire lorsqu'il s'agit d'intervenir sur le réseau lors d'intempéries ou autres.

Pour la CGT, c'est inacceptable !

Le transfert de l'activité sur la sous-traitance a d'autres effets néfastes. Le fonctionnement de la sous-traitance ne permet pas d'avoir une souplesse dans la gestion des prises de congés des salariés aussi souple et efficace que lorsque 90 % de l'activité était réalisée en interne. Par exemple, suite à des épisodes météo ayant un impact fort sur le réseau, les équipes de travaux neufs, boucle locale et autres étaient déployés à la relève du réseau. C'est totalement impossible aujourd'hui, les sous-traitants n'étant pas obligés à l'entraide.

Pour la CGT, une seule solution : la ré-internalisation de l'ensemble des activités sous-traitées avec les emplois qui vont avec.

En réintégrant les activités ainsi que les emplois correspondants, l'entreprise aurait, non seulement une maîtrise sur la planification des interventions, mais aussi sur l'ensemble du réseau.

En réintégrant les activités ainsi que les emplois correspondants, les salariés auraient bien plus de possibilités pour la prise de congés et plus globalement faire respecter leurs droits dans l'entreprise.

Plus d'emplois, c'est bon pour le développement de nos activités, pour l'amélioration de nos conditions de travail et pour partir en vacances quand on le désire.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones ...-> (perso)	-> pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	